

JOURNAUX DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 6 Février.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :
Activité sensible de nos patrouilles qui ont capturé des prisonniers. Les actions d'artillerie ont été plus accentuées dans la zone sillonnée par le canal de la Brenta et le long de la Piave.
L'activité aérienne a été notable sur tout le front. Les escadrilles de bombardement italiennes et anglaises ont battu hier, avec efficacité, des troupes ennemies près de Primolano et le champ d'aviation de l'adversaire à San-Giacomo-di-Veglia. Nos dirigeables ont provoqué un vaste incendie dans le dépôt de munitions de San-Stino-di-Livenza. Cinq appareils ennemis ont été abattus, deux par nos aviateurs et trois par les aviateurs anglais.

Communiqué officiel

Paris, 6 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Journée calme sur l'ensemble du front, sauf dans la région d'Auberive où les deux artilleries ont manifesté une certaine activité. Deux coups de main, tentés ce matin par les Allemands, dans la région du bois des Fosses, ont été repoussés.

dix kilos de projectiles. Attaqués par plusieurs groupes d'avions ennemis, nos équipages, acceptant la bataille, ont abattu trois appareils allemands, et sont rentrés au complet dans leurs lignes.

Il se confirme que deux appareils ennemis, signalés comme gravement endommagés les 3 et 4 février, ont été réellement abattus, ce qui porte respectivement à cinq et à neuf pour ces deux journées les victoires de nos pilotes.

Communiqué anglais

6 Février, 22 h. 20.

À la suite d'un coup de main, effectué hier soir, par l'ennemi, sur un de nos postes à l'ouest de Zandvoort, six de nos hommes ont disparu.

Un détachement qui tentait, ce matin, d'aborder nos lignes vers Neuve-Chapelle, a été rejeté avec pertes.

Nos patrouilles ont ramené, au cours de la journée, un certain nombre de prisonniers de différents points du front.

Grande activité de l'artillerie allemande pendant la dernière partie de la nuit, vers le bois d'Avincourt et activité dans la journée, au sud et au nord de Lens et dans la région de la route de Menin.

AVIATION. — Malgré la visibilité en-

core médiocre dans la journée d'hier, nos pilotes ont pu diriger avec efficacité le tir de l'artillerie sur un grand nombre de batteries ennemies. Plusieurs reconnaissances ont été effectuées avec succès et près de cinq tonnes de projectiles jetées sur les gares, voies de garage et autres objectifs.

L'aviation allemande a montré une recrudescence d'activité. Cinq appareils allemands ont été abattus en combats aériens et quatre autres contraints d'atterrir, désarmés. Nos avions, en outre, abattu un ballon ennemi. Quatre avions allemands ne sont pas rentrés.

Nos aviateurs ont de nouveau bombardé, dans la nuit du 5 au 6, les champs d'aviation au sud-est de Cambrai et des cantonnements ennemis sur lesquels ils ont jeté une tonne et demie d'explosifs. Ils sont tous rentrés indemnes.

La Situation en Russie

Pétrograde, 6 Février.

On communique la note suivante de source maximaliste (retardée en transmission) :
Le 25 janvier, les légions polonaises, formant un effectif de 26.000 hommes, de différentes armes, conduites par l'état-major du quartier général, se sont embarquées de la ville de Rogatchef. Le Soviet a été dispersé, ses membres ont été arrêtés. La Trésorerie, qui possédait un million 600.000 roubles en espèces, a été saisie. Des socialistes russes et polonais ont été arrêtés.

Les hostilités ont commencé dans le district de Sienski et le gouvernement de Smolensk. L'état-major polonais a déclaré à Rogatchef que le gouvernement annexe de Mielnik faisait partie de la monarchie polonaise. Les trains ont été retenus à Rogatchef. Les soldats russes ont été fusillés.

Le Comité exécutif, assis à l'Assemblée, considérant l'évolution des courants révolutionnaires de la bourgeoisie polonaise et de ses légions comme une menace directe au pouvoir des Soviets et aux conquêtes révolutionnaires, a décidé d'arrêter tous les représentants de la bourgeoisie, des propriétaires, des leaders du parti cadet, qui se concertent avec les ennemis et entrent en lutte ouverte contre nous. L'Union des propriétaires ayant des rapports directs ou indirects avec les ennemis a été déclarée hors la loi. Le Soviet Sviatopolk Mirsky et l'archevêque Strak ont été arrêtés avec le consentement du parti communiste.

Le quartier général russe prend des mesures stratégiques.
New-York, 6 Février.
L'agent allemand von Rintelen, et ses coaccusés ont été condamnés à la prison de New-York jusqu'à dix-huit mois de prison et deux mille dollars d'amende.

Les Complots allemands aux Etats-Unis

New-York, 6 Février.

L'agent allemand von Rintelen, et ses coaccusés ont été condamnés à la prison de New-York jusqu'à dix-huit mois de prison et deux mille dollars d'amende.

Le juge a exprimé ses regrets de ne pouvoir infliger des peines plus fortes.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA. — A 8 h. 30, L'attaque du moulin, avec Marie Delna, le ténor Dubois et le baryton Roselli.
GYMNASIE. — A 9 h., et à 8 h. 30, l'immeuble succès de rire : Je ne trompe pas mon mari ! avec Betty Daussmond.
FARCES. — A 9 h., matinée, et à 8 h. 30, soirée, la splendide revue C'est nature, avec le nouveau succès de rire, La Noce à Toinette.
CHATELAIN-THÉATRE. — A 9 h., La Pierre Folle et 8 h., Le Pigeon, pièce en trois actes de M. H. Kistelnickers.

COMMUNICATIONS

Section S. F. I. O. — Ce soir, à 7 heures, boulevard de la Blancarde, 28, assemblée générale.
Section S. F. I. O. — Assemblée générale ce soir à 8 h., Comité du Nord, boulevard d'Alsace, 3, Congrès fédéral, cartes 1918.
Section S. F. I. O. — Assemblée générale demain soir 7 h., Bar Michel, place Notre-Dame-de-Mont, 30, Congrès du 10 février, nomination des délégués.

Tribune du Travail

On demande une domestique avec références chez Mlle Valbrègue, 23, r. de la République.
On demande un homme de peine pour magasin, 12, rue d'Aix.
On demande bonne 35-40 ans, connaissant cuisine ménage, non couchée, quartier Joliette, ayant références. Se présenter, 6, r. Faviat-de-Chavanon.
On demande des empoucs et des mécaniciens avec ou sans machine, travail à exporter et de longue durée, 9, rue de la Darse, au 2.
On demande demi-ouvrier tailleur ou femme de ménage, pour 2 heures, rue groupé, 2, rue Paradis, 2.
On demande des bons ouvriers cordonniers. S'adresser, 21, rue Concellerie.
On demande des apprêteuses et apprêtees modestes. Mme Lagrange, modiste, 4, r. Bernex.
On demande ouvrières pour vareuses et pantalons drap, travail assuré pour l'année. M. Escargot, 33, r. de la Corderie, 46 (maréchal), 27, rue Paradis.
On demande courtière ou courtier. Michel, 27, rue Paradis.
On demande ouvriers tailleurs et apprêtees, bien payés. Albert, tailleur, 49, rue de Forbin.
On demande des ouvrières pour le pantalon.

Sur le Front de Macédoine

Communiqué officiel français

Paris, 6 Février.

Rencontre de patrouilles sur la basse Struma. Dans la région de Doiran et à l'ouest du Vardar, actions d'artillerie intermittentes. Un coup de main de nos troupes, après une préparation d'artillerie, a tenté un coup de main sur nos tranchées au nord de Leskovac. Il a subi un échec complet.

L'Escadre anglaise bombarde les chantiers d'Ostende

Deux avions allemands abattus

Londres, 6 Février.

On mande d'Amsterdam aux journaux que, suivant des rapports de la frontière, des forces navales britanniques ont de nouveau bombardé les chantiers et établissements navals d'Ostende. On dit que les chantiers ont subi de graves dégâts. Deux avions allemands, partis en reconnaissance pendant cette attaque, ont été abattus. Les aviateurs ont péri.

LA HAUTE-COUR

Paris, 6 Février.

M. Léon Daudet a continué devant la Commission des radiodiffusions, présidée par M. Monis, sa déposition dans la poursuite intentée contre M. Malvy. La Commission se réunira demain pour entendre d'autres témoins.

M. Bouisson aux transports maritimes

Un ordre du jour de la Fédération Nationale des Gens de Mer

Paris, 6 Février.

On nous communique la note suivante : La Fédération Nationale des Syndicats Maritimes, à l'occasion de la nomination de M. Bouisson à la fonction de commissaire aux transports maritimes et de la marine marchande, et particulièrement celui voté le 25 octobre 1917 par la Fédération Nationale des capitaines au long cours et au cabotage, des officiers mécaniciens et radiodiffusions, marins, pilotes et des agents du service général, des marins du commerce et des pêcheurs :

Se réjouit de voir que le gouvernement a, en ce qui concerne les transports maritimes, des revendications des gens de mer exprimées par lesdits ordres du jour, en confiant à une autorité unique le contrôle des services des transports maritimes qui sera faite, en vue de nouvelles constructions (arsenaux, chantiers) et des ports, et en recourant ainsi au seul moyen propre à l'accomplissement de l'œuvre de rénovation maritime nécessaire pour l'après-guerre.

Constatare avec satisfaction que l'homme choisi pour remplir cette mission est le citoyen Bouisson, qui, depuis dix ans, consacre à l'œuvre d'indiscrète, son activité patriotique aux questions maritimes et à la défense des intérêts des travailleurs de la mer. Prend acte de ce que toutes garanties lui ont été données quant à l'achèvement et à l'élargissement par les soins du citoyen Bouisson, de son mandat de ministre des transports maritimes, et se félicite de ce que, par la nomination de M. Bouisson à la fonction de commissaire aux transports maritimes et de la marine marchande, et particulièrement celui voté le 25 octobre 1917 par la Fédération Nationale des capitaines au long cours et au cabotage, des officiers mécaniciens et radiodiffusions, marins, pilotes et des agents du service général, des marins du commerce et des pêcheurs :

Le décret du 29 janvier 1918 a chargé le sous-secrétariat au Commerce de centraliser les renseignements par les particuliers. En vue d'organiser cette centralisation, les divers services, délivrant des permis ou des licences d'importation, ont à faire parvenir au sous-secrétariat au Commerce, par la direction de l'approvisionnement à l'étranger, un relevé journalier des autorisations accordées par eux. Il sera établi un relevé distinct pour chaque pays d'origine, les renseignements devant être classés par les approvisionnements à l'étranger, en vue de l'établissement d'états mensuels indiquant, pour chaque pays, le tonnage et le nombre de marchandises à importer dans chaque pays exportateurs. Le relevé jour-

La Réorganisation des services de la Sûreté nationale

Paris, 6 Février.

La Commission de M. Bokanowski a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec le président du Conseil, au sujet de la réorganisation des services de sûreté nationale.

La proposition de M. Bokanowski, une motion a été adoptée, invitant le gouvernement à procéder, par les voies les plus rapides, à une réorganisation des services de renseignements et de sûreté nationale.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis, à 10 heures ; les vendredis, à 2 heures 30.

Le prix des pâtes alimentaires. Avant-hier, le prix des pâtes alimentaires a été dressé à l'encontre de Mme B... épicière, place Saint-Eugène, qui vendait les pâtes alimentaires à raison de 3 francs le kilo.

Tribunal correctionnel. — Les époux Blano, épiciers à Cassis, avaient fait, à leur service, comme nourrice d'un de leurs enfants, la femme Maria Mannoni. Celle-ci, durant les dix-huit mois qu'elle demeurait chez les Blano, trouva le moyen de leur voler une somme d'environ 10.000 francs. Maria Mannoni fut arrêtée au moment où elle se rendait à la gare de Marseille, le 12 février, dans un panier qu'un employé d'octroi avait la curiosité de visiter, incapable de justifier la provenance de l'argent qu'elle avait sur elle, la nourrice fut écrouée.

Expéditions de petite vitesse. — Marchandises de première catégorie : Ligne de Marseille à Vintimille, le 7 et 8 février, les envois de la Commission du réseau, du 10 novembre 1917. Les gares de Marseille-Saint-Charles et Marseille-Prado acceptent, les 7 et 8 février, les envois enregistrés, tant dans ces gares que dans celles de Marseille-Arenc et Saint-Louis-Aygalades, les 7 et 8 février, les envois enregistrés dans les gares de Marseille-Saint-Charles P. V., les 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre 1917. Les gares de Marseille-Prado et Saint-Louis-Aygalades acceptent, les 7 et 8 février, les envois enregistrés dans ces gares les 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre 1917. Expéditions de 300 kilos : Seront également acceptés, les 7 et 8 février, les envois enregistrés dans les gares désignées ci-dessus : Marseille-Saint-Charles P. V., du numéro 953 au numéro 1.048 ; Marseille-Prado, du numéro 3.261 au numéro 3.450 ; Marseille-Prado-Vieux-Port, du numéro 281 au numéro 290.

Les vols et les voitures. — Des malfaiteurs se sont introduits dans la villa Val-Pin, à Saint-Antoine, appartenant à Mme Veuil-Léon. Ils s'y sont emparés d'une somme de 3.200 francs et d'une grande quantité de bijoux.

Incendie rue Berde. — Un incendie d'une certaine gravité s'est déclaré, cette nuit, vers 1 heure et demi du matin, dans une savonnerie rue Berde. Les pompiers et la police se sont, en toute hâte, rendus sur les lieux.

Pour l'assurance des filets de pêche. — Les pêcheurs, membres de la Société de Prévoyance pour l'assurance des filets sont prêts d'adhérer à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, à 9 heures du matin, à la Prud'homme.

Les lettres fraudées. — Sur appel à minima, la Cour d'Appel d'Aix a condamné la femme Robion, épouse Guéhen, à 15 jours de prison, 500 francs d'amende et à une insertion. Elle avait, en condamné en première instance, à 4 jours, 100 francs et une insertion. On voit l'importance qu'attache la Cour, dans l'intérêt du public, à la falsification du lait.

Les routes d'une charrette. — Vers 11 heures, sous-bien route à Saint-Just, les petites Michel, épouse de Rometti Marie, 7 ans, demeurant rue Chausse, étaient heurtées par une charrette

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 6 Février.

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Groussier.

La Chambre adopte sans débat : le projet de loi, déposé par le Sénat ayant pour objet de compléter l'art. 45 du Code civil, à l'effet de hâter la constitution des dossiers relatifs aux pensions.

Une Propriété rurale aux Réformés de guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à faciliter l'acquisition d'une maison et d'une petite propriété aux soldats réformés avec pension pour blessures de guerre ou maladies contractées aux armées et aux veuves pensionnées des soldats tués à l'ennemi.

M. Nouhaud insiste sur les dangers qu'il y aurait à attirer dans les ateliers des villes les soldats blessés qui furent des paysans heureux. (Applaudissements.)

M. Abel Gardey énumère les différentes professions agricoles où il y aura lieu de favoriser le retour à la terre des mutilés de la guerre. Il propose pour eux et le pays un relèvement moral. (Applaudissements.)

M. Bonnevay, rapporteur du projet, expose le mécanisme de la loi en discussion. Nous allons, dit-il, voir revenir dans nos campagnes un nombre considérable de mutilés. Nous avons pensé qu'il n'y avait qu'un moyen de ramener ou de renouer à la terre les agriculteurs, c'est de rendre ceux-ci propriétaires.

Nous faciliterons l'acquisition de la propriété par des prêts à bon marché d'un maximum de 200.000 francs. Le taux des intérêts sera de 2 1/2. L'Etat versera 5 francs 50 % pour chaque enfant qui naîtra postérieurement à l'emprunt. La durée du prêt sera de 25 ans, à condition que l'acquisition de la dette l'emprunteur n'ait pas plus de 60 ans. (Applaudissements.)

La séance est levée à 6 heures 10 et renvoyée à demain pour les loyers.

Notules Marseillaises

Pas de Dépenses exagérées

L'application de l'impôt sur le revenu aura pour résultat de dégrever, dans une équitable mesure, les contribuables peu fortunés.

C'est là une réforme toute de justice à laquelle il convient d'applaudir, encore qu'elle soit maximum, et que, sans demander au contribuable par l'expérience qui sera faite, on ignore pas que le contribuable paiera cependant la part des anciennes contributions revenant à la commune et au département. Une politique d'économies s'impose donc dans les administrations départementale et communale.

Or, si nous consultons les délibérations du Conseil municipal, nous constatons que ce n'est pas cette politique de restrictions financières qui est suivie. Et chaque jour on vote de nouveaux crédits pour des raisons très discutables. Chacun, à l'arrière, doit supporter sa part des souffrances de la guerre — d'ordre financier — et, sans demander au contribuable de l'en dispenser. Ce n'est pas le moment de faire des largesses que les contribuables, eux aussi, subissent la cherté de la vie, devront payer de leurs deniers — ce qui augmentera la part d'impôts — ceux de la commune et du département — qui reste à leur charge.

Si l'on grève d'un côté parce que l'on dégrève de l'autre, à quoi sert la réforme fiscale ?

Chronique Locale

La Température

Ciel nuageux, hier, à Marseille. Le thermomètre marquait, à 7 heures du matin, 10° à 1 h. de l'après-midi 13°, et à 7 h. du soir, 10°. Minimum : 7°. Vent : variable. Aux mêmes heures, le baromètre indiquait les pressions de 760 mm à 7 h. et 770 mm à 7 h. Un vent faible du Nord-Est ; d'ouest, puis du Nord, a régné toute la journée.

M. Marty, le nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, est arrivé à Marseille, hier matin. Il a pris possession de son poste dans la journée, son prédécesseur lui ayant passé ses services.

Nous prions M. Marty d'accepter nos meilleurs souhaits de bienvenue.

M. Schrameck quitte son cabinet. — M. Schrameck ayant passé les services de la Préfecture à son successeur, M. Marty, a quitté hier, son cabinet. A cette occasion, il a adressé aux maires du département la lettre que voici :

Au moment où je laisse la préfecture des Bouches-du-Rhône pour aller occuper le poste que le gouvernement de la République m'a assigné, j'ai le plaisir de vous et de votre municipalité un devoir de reconnaissance.

J'ai à vous remercier de la collaboration dévouée, clairvoyante, que pendant plus de six ans vous avez apportée à l'administration départementale en toutes circonstances à sa légitime confiance.

Je vous ai vu à l'œuvre en temps de paix. Je vous ai vu à l'œuvre avec les responsabilités et vos charges.

Vous avez heureusement concilié les besoins de votre population avec les intérêts supérieurs de la Défense nationale.

Vous êtes à la peine, lorsqu'après la victoire, nous aurons reconstruit nos foyers, vous aurez mérité d'être à côté de moi à l'honneur !

Signé : A. Schrameck.

Brevet de conducteur d'autos. — Les candidats au brevet de capacité, pour la conduite des automobiles, sont informés qu'aux termes d'un arrêté interministériel du 12 janvier 1918, ils ne seront pas admis à se présenter à cet examen ; les candidats mobilisés en activité de service ; les jeunes gens âgés de moins de 18 ans, d'être admis sous les drapeaux, à partir du jour où est ordonnée la révision de leur classe.

Les intéressés sont instamment priés de se présenter porteurs de l'acquisition de leur licence du 1^{er} janvier 1918 et de se conformer à l'appel de leur lettre.

L'œuvre anti-tuberculeuse des Bouches-du-Rhône a inauguré son 2^e dispensaire, situé avenue du Prado, 51, en présence de M. le Préfet et des représentants du Conseil général et du Conseil municipal. Le président de l'œuvre, M. Paul Desbrier, a prononcé un excellent discours pour retracer les bons résultats déjà obtenus et pour remercier M. le Préfet et les représentants du Conseil général et du Conseil municipal. Le président de l'œuvre, M. Schrameck, a ensuite procédé, sous la direction de M. le docteur Oddo, à la visite du dispensaire dont les consultations auront lieu

ence et m'affirma que Sadiq pecha avait fait tout un roman destiné à le perdre. M. Mouton avait écrit cependant pendant un certain temps relations avec Bolo, qui trouve extrêmement séduisant, et c'est ce qui explique la remise par M. Mouton à Bolo d'un certain nombre de lettres à l'enquête de M. Casella et à laquelle le témoin avait collaboré, lesquelles notes sont d'ailleurs restées entre les mains de Bolo, mais il ne peut préciser la date.

Le lieutenant Morret s'étonne que l'impression de M. Mouton ne soit pas plus étonnée après l'enquête qu'il fit en compagnie de M. Casella, un complet certitude.

M. Mouton reconnaît avoir eu la conviction que l'Allemagne avait bien versé deux millions, mais pas à Bolo, Bolo lui-même, d'ailleurs, se verra quand il lui parlera des deux millions.

Le lieutenant Morret. — Mais quand vous avez vu que Bolo avait eu des relations avec Casella, agent de l'Allemagne, est-ce votre opinion ne s'est pas modifiée ?

M. Mouton dit en effet que par la suite sa conviction de l'innocence de Bolo fut ébranlée. Il ajoute qu'un collaborateur de M. Casella, M. Max Avion, lui dit qu'il connaissait bien Sadiq, il venait le prévenir et lui donner des renseignements sur l'activité excessive de déclarations de Sadiq et qu'il ferait mieux de rester sur la réserve.

M. Casella se sépara de son collaborateur lorsqu'il eut écrit les deux lettres. M. Mouton dit que c'est sur sa propre initiative qu'il a été renseigné par M. Max Avion et qu'il n'a pas eu connaissance de la proposition de Charles Humbert qu'il a été trouver Bolo.

À une question du lieutenant Morret, il répond : Je crois que pendant quelques jours M. Charles Humbert a été préoccupé de trouver des capitaux après avoir été renvoyé de son poste de Bolo et que la première pensée de M. Charles Humbert fut de ne pas rembourser immédiatement les cinq millions mais de les remettre à M. Charles Humbert qui la seule façon de se séparer de Bolo était de le rembourser intégralement.

Vous avez fait, remarque le commissaire du gouvernement.

Le lieutenant Morret. M. Mouton, le 8 novembre, dans le cadre du capitaine Bonchardon, n'avez-vous pas donné votre opinion sur M. Charles Humbert ?

R. — Je crois avoir dit que M. Charles Humbert se serait évité beaucoup d'ennuis s'il avait été un homme de décision et d'énergie.

Sur une question de M. Albert Salle, M. Mouton reconnaît que c'est sur l'invitation de Bolo qu'il fit un article à la demande de M. Meunier-Surcou et qu'il n'a pas voulu insérer dans son article la souscription pour des sous-marins.

À la suite d'une question posée par le défendeur, M. Mouton reconnaît que l'article signé Charles Humbert paru dans le Journal et intitulé : « A la Défense de la Patrie ».

M. Mouton reconnaît également une pièce que lui présente M. Albert Salle et qui est une proposition de remboursement de M. Humbert soumise à M. le président Monier et présentée à Bolo au Grand-Hôtel.

Le lieutenant Morret demande ensuite à M. Mouton : Est-ce que cela vous paraît naturel que Bolo correspondit en temps de guerre en langage secret avec des journalistes ?

R. — Non, évidemment !

M. Marcel Héraud. — Cependant, ce fait vous a-t-il peu touché qu'à l'heure actuelle vous ne vous en souvenez plus ?

Aux dires du témoin, M. Ribot avait également tenu assidûment ou les faire parvenir au secrétaire. Se séparant en souhaitant que les Compagnies des transports publics comprennent enfin l'importance et l'orient de toutes leurs forces. Vive l'émancipation ouvrière ! Vive la Confédération Générale du Travail ! — Le secrétaire : A. Four.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Drame de la rue de Turone

Le nommé Luca Pierre, 31 ans, né en Corse, comparait pour assassinat.

Le 26 avril 1917, vers 6 heures du soir, à Marseille, l'accusé se trouvait en compagnie de M. Mourret Marcel, domicilié dans la rue de Turone. Une fille soumise, Berthe, vint les rejoindre. Elle se fit voir à l'accusé et à M. Mourret. Les deux hommes insistèrent alors, Luca sortant un revolver automatique de sa poche, l'examina, retra la charge et le remit en place. Les deux hommes discutèrent à ce sujet. Luca tira alors la détente de son revolver. Le coup partit. M. Mourret fut atteint dans la cavité abdominale gauche ; il s'écroula peu de temps après sans avoir pu reprendre ses sens et prononça au moment de sa mort.

Luca prit la fuite et on fut arrêté que le 26 mai suivant. Au moment de son arrestation, il sortit son arme et l'agent qui l'appréhenda fut obligé, étant menacé de tirer sur lui un coup de revolver qui le blessa légèrement.

L'accusé nie avoir tiré sur la victime. De mauvaises intentions sont fournies sur l'accusé qui est déserteur et a été condamné à la prison. Ce serait pour se venger de Mourret, parce que celui-ci aurait été l'amant de la fille Colonna, maîtresse de Luca.

M. le substitut Rig, dans un éloquent réquisitoire, demande au jury d'appliquer une lourde peine. Les intérêts de l'accusé sont confiés à l'honorable avocat M. Rappoport.

Luca Pierre reconnu coupable d'assassinat sans circonstances atténuantes est condamné à la PEINE DE MORT.

L'exécution aura lieu sur une place d'Aix.

La Session exceptionnelle de Baccalauréats

Faculté des Lettres d'Aix et Faculté des Sciences de Marseille

Une session exceptionnelle de baccalauréat de l'enseignement secondaire (1^{er} et 2^e parties) sera ouverte le 13 mars 1918. Elle sera exclusivement réservée aux catégories de candidats suivantes : 1^o Jeunes gens qui ont été appelés devant les Conseils de révision, classe 1917, et qui ont été exemptés de la classe 1918 ; 2^o Exemptés de la classe 1918 ; 3^o Candidats ayant été admis à l'ouverture de la classe 1919 et des classes plus jeunes.

Candidats justifiant par un certificat du président de la Commission d'examen ou de son délégué qu'ils se trouvent dans l'une des catégories ci-dessus mentionnées pour l'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

Il ne sera accepté aucune demande émanant de candidats qui ne se trouvent pas dans l'une des catégories ci-dessus.

Pour son inscription, le candidat doit joindre aux pièces réglementaires (demande sur papier timbré, acte de naissance timbré et légalisé) un certificat du bureau de recrutement constatant qu'il se trouve dans les conditions indiquées ci-dessus.

Le registre d'inscription sera ouvert un secrétaire de la Faculté des Lettres à Aix (pour les premières parties) et à la Faculté des Sciences à Marseille (pour la 2^e partie). Les inscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} mars 1918, à 10 heures du matin, au bureau de la Faculté des Lettres et de la Faculté des Sciences.

Les épreuves écrites commenceront le lundi 13 mars pour les candidats de la 2^e partie (philosophie et mathématiques) et le mardi 14 mars pour les candidats de la 1^{re} partie (philosophie et mathématiques).

Composant à Aix (à la Faculté des Lettres) les candidats des sciences (mathématiques, physique, chimie) et ceux de la Faculté des Sciences (mathématiques, physique, chimie) et ceux de la Faculté des Lettres (philosophie et lettres) seront convoqués en même temps que le bulletin de versement, fera connaître le jour et l'heure de la composition, ainsi que la date des épreuves orales.

Une Tentative d'évasion à la Prison d'Aix

Aix, 6 Février.

Le nommé Gervason, dit le Tatoné, détenu à la Maison d'arrêt d'Aix, a tenté de s'évader. Tombé du toit de la prison, il a été relevé en piteux état.

Le Mouvement ouvrier

Fédération nationale des Cheminots

Le Syndicat nous communique l'ordre du jour suivant :

Les agents des trains, section technique, service roulant, réunis en assemblée générale le 5 février 1918, au Bar Français.

Protestent énergiquement contre l'emploi des femmes pour le service des trains aux dépens de marchandises, demandant que les femmes soient décomptées pour le nombre de trains montés soit calculé sur le tonnage et non sur le nombre de véhicules.

À ce sujet, ils déclarent toute responsabilité en cas d'accident.